

commune de

Ballé

**Terrain
multisports**



**Bulletin Municipal
Février 2021**

Sommaire

Vie Municipale

Infos diverses	2
Le mot du Maire	3
Décisions du conseil municipal	4-13
Plan de la commune	14-15

Vie associative

Les amis de Jaunouse	16
Médiathèque	17

Comité des fêtes	18
U.N.C.	19
Union Sportive	20
RPI	21-24

Rubrique historique	25
Etat civil	26
Le pass culture	27

Infos diverses



Les élections départementales et régionales, initialement prévues en mars 2021 sont reportées en juin. A ce jour la date n'est pas encore connue.

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales :

- soit en vous présentant à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile,
- soit sur le site www.service-public.fr.



Au vue du contexte sanitaire, et à compter du 16 JANVIER 2021, les navettes ne circuleront pas et ce jusqu'à nouvel ordre.

DISPOSITION DE SALLE

Suite à une demande de la fédération du bâtiment et travaux publics la commune a décidé de mettre à disposition la salle annexe de la salle des fêtes pour les salariés du bâtiment travaillant dans le secteur.

Mutuelles Santé Communale

Au mois de novembre 2019, l'équipe municipale a signé une convention pour accéder à des tarifs privilégiés sur notre gamme de Mutuelles Santé Communale. Des réductions de 15% pour les salariés et de 25% pour les seniors et les travailleurs non salariés sont pratiquées pour la souscription de nouveaux contrats sur le territoire de la commune. Certains ont déjà pu en profiter en fin d'année 2019 avec avantages pré-cités.

Pour plus d'informations, contacter
Mr LEMAIRE Christian
au 06 45 66 35 15.



Chères Billéennes, Chers Billéens,

L'an passé lors de la cérémonie des vœux, je vous souhaitais une bonne année 2020. En fait ce fut une année particulière marquée par un contexte sanitaire inédit, deux périodes de confinement, des épisodes de couvre feu, des arrêts d'activités pour nombreux d'entre vous, la fermeture des écoles, des entreprises et des commerces, l'arrêt de la pratique sportive et de vos différents divertissements.

Nous avons hâte de tourner cette page 2020 en espérant que la vaccination qui se met en place nous apportera l'espoir d'une diminution substantielle de contamination par la COVID 19.

Si la municipalité a été contrainte par mesure de précaution d'annuler notre cérémonie des vœux, je tiens toutefois à vous souhaiter une bonne année 2021 qui je l'espère nous apportera la joie de se retrouver entre amis et le plaisir de renouer avec une vie « comme avant ».

En 2020, la vie municipale a également été perturbée, un nouveau conseil s'est mis en place. Après une période d'adaptation nécessaire, le temps pour les nouveaux élus de s'approprier les dossiers en cours, aujourd'hui je peux affirmer que chacun a pris la mesure de ses responsabilités.

Deux dossiers importants attendaient ce nouveau conseil :

- La révision de notre PLU, un dossier complexe avec l'intégration dans notre document d'urbanisme d'une trame verte et d'une trame bleue dont le but est de protéger notre environnement. Une commission bocage a été créée pour accompagner le conseil municipal dans la gestion de nos espaces boisés. L'an dernier je vous avais précisé que nous devrions faire différemment, l'avancée de ce dossier le confirme, des terres constructibles dans le précédent PLU repasseront en zone agricole.
- La réalisation de notre terrain multisports et des aires de jeux. Lors des vœux 2020, Thierry Godard vous avait présenté le projet, depuis le mois de novembre ces équipements sont disponibles. Il reste toutefois quelques finitions qui seront réalisées au printemps.

2021 sera certainement plus une année de réflexion que de réalisations, l'élaboration du budget en ce début d'année devra éclairer nos prises de décisions.

Différents travaux et investissements sont d'ores et déjà évoqués au sein du conseil municipal :

- L'acquisition si possible de foncier,
- La modernisation des équipements de cuisine ainsi que le remplacement du système de chauffage dans la salle des fêtes,
- L'utilisation des anciens vestiaires sur le terrain de football,
- Les travaux de réparations de la toiture de l'Eglise,
- Les peintures extérieures de la salle des sports,
- L'installation d'un défibrillateur.

Pour l'année 2021, j'adresse mes meilleurs vœux de reprise d'activités aux responsables d'associations ainsi qu'aux artisans et commerçants. Je sais que vous avez vécu une année 2020 difficile mettant à mal vos activités et l'équilibre financier de vos structures. C'est pour cette raison que le conseil municipal a souhaité soutenir nos commerces qui ont subi cette crise de plein fouet.

Pour ce geste solidaire de 3000€, la commune a utilisé des crédits qui sont habituellement alloués aux fêtes et cérémonies ainsi que sa participation au repas de nos aînés.

Je sais que ces derniers feront preuve de compréhension pour cette solidarité accordée à nos commerces.

Je remercie le comité des fêtes de s'être associé à notre démarche en apportant 1000€ supplémentaires, cette initiative a permis d'accorder une aide significative aux commerces qui ont dû cesser leur activité lors des deux confinements.

Le personnel communal et les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter une belle et sereine année 2021, pleine de réussites et de joie.

D. Balluais Maire de Billé

Les décisions du Conseil Municipal

10 juillet / 10 septembre / 15 octobre / 19 novembre / 17 décembre

URBANISME / AMENAGEMENT / TRAVAUX

◆ URBANISME

• TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

La taxe d'aménagement, instituée depuis mars 2012 au profit d'une commune ou d'un EPCI et d'un département, est due à l'occasion de constructions immobilières. Elle succède à diverses taxes et participations qui étaient associées aux permis de construire et déclarations préalables.

Le conseil municipal décide de maintenir le même taux que celui appliqué en 2020 soit 1%.

• DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le DPU est une procédure qui permet à la commune d'acquérir en priorité certains terrains sur des zones définies du PLU. Ce périmètre se limite aux zones UE et UA (bourg élargi),

Mr le Maire présente 3 dossiers de déclaration d'intention de vente de biens bâtis soumis au DPU aux adresses suivantes :

- 5 cité de la Villansois
- 1 rue des forges
- 20 rue de la Cosvinière

Le conseil municipal renonce à son droit de préemption.

• CESSIION PARTIELLE DE LA PARCELLE ZM N°24

Le conseil municipal a décidé, pour régularisation, de céder partiellement la parcelle cadastrée ZM N°24 propriété privée de la commune, correspondant à un ancien fossé de 200 m², à M^r et M^{me} MAUDUIT Jean-Pierre. Tous les frais inhérents à ce dossier seront à la charge de l'acquéreur.

◆ AMÉNAGEMENT DU TERRAIN MULTISPORTS :

• AVENANTS

LOT N°1 (VRD : Entreprise DAUGUET)

- Avenant n°1

Objet de l'avenant : remplacement de l'allée sablée et de bordures P3 par une allée en béton balayé d'une épaisseur de 12 cm. Pose et fournitures compris. Montant du surcoût : 4 050.00 € HT.

Evolution de la fiche marché

Offre de base initiale (lot n°1) :	89 633.00 € HT
Montant de l'avenant n°1 :	+ 4 050.00 € HT
Nouveau montant du lot n°1:	93 683.00 € HT

- Avenant n°2

Objet de l'avenant : travaux supplémentaires : dalle en béton sous les bancs.

Évolution de la fiche marché :

Offre de base initiale :	89 633,00 € HT
Avenant n°1 :	+ 4 050,00 € HT
Avenant n°2 :	+ 1 228,50 € HT
Nouveau montant du lot n°1 :	94 911,50 € HT

• RÉCEPTION DES TRAVAUX

La réception des travaux a eu lieu le 9 décembre en présence des représentants des entreprises sollicitées pour ce projet et des élus, Christophe GILLES, Colette JUGUET, Manuel RIBEIRO, Michel HARDY et Daniel BALLUAIS.



« LES 7 RÈGLES DU PARC MULTISPORTS »

- 1 - Le parc est accessible à tous, petits et grands, pour une cohabitation réussie, respectons-nous !
- 2 - Les espaces jeux ne dispensent pas les parents de surveiller leurs enfants !
- 3 - La préservation de notre planète est l'affaire de tous, alors ramenez vos déchets chez vous !
- 4 - Les tables de pique-nique sont prêtes à accueillir vos sandwiches ! Ne laissez pas vos déchets sur les tables !
- 5 - Votre chien apprécie de se balader dans le parc, nous aussi, alors n'oubliez pas de ramasser ses déjections !
- 6 - Les mégots de cigarettes sont de petits déchets mais constituent une grande pollution alors ne les jetez pas par terre !
- 7 - Les cyclomoteurs et autres véhicules motorisés ne sont pas admis dans l'enceinte du parc, même à l'arrêt !



• PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF

TERRAIN MULTISPORTS AIRE DE JEUX PLAN DE FINANCEMENT			
Bénéficiaire intitulé		COMMUNE DE BILLE-35133 TERRAIN MULTISPORTS ET AIRE DE JEUX	
DÉPENSES		RESSOURCES	
Nature	Montant HT	Origines	Montant
Dépenses		Aides publiques	
Travaux	201 759.38 €	État 	
		DETR/DSIL	55 626.00 €
Prestations intellectuelles			
Architecte	12 609.96 €	Conseil Régional 	
CSPS	1 332.00 €	COPER	31 542.00 €
Plan topographique	1 490.00 €		
Presse	559.36 €	Conseil Départemental	
		FST 2020 	70 332.33 €
		Agence Nationale du Sport	
		CNDS 	20 000.00 €
		Autofinancement sur dépenses	40 250.37 €
		Fonds propres	
TOTAL GÉNÉRAL	217 750.70 €		217 750.70 €

◆ MAIRIE

• **ATTRIBUTION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE (DSC) ET FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES (FDC 2020)**

Le conseil communautaire de Fougères Agglomération a décidé d'attribuer à la commune de Billé un montant de 6 067 € au titre de la DSC et 14 774 € dans le cadre du FDC. Cette dernière somme doit être affectée à un ou plusieurs investissements et ne doit pas dépasser 50 % du montant des dépenses.

Les investissements concernés sont les suivants :

OPÉRATIONS	MONTANT HT
Achat logiciel comptable Berger Levrault	6 060.00 €
Acquisition buts alu stade de foot	1 250.00 €
Acquisition abris touche stade de foot	4 672.50 €
Poteau Incendie	2 786.00 €
Travaux extension réseaux AEP	8 499.00 €
Travaux réseaux électriques	3 492.00 €
Armoire archive	3 138.00 €
Total	29 897.50 €

• **DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX DIFFÉRENTES COMMISSIONS DE FOGÈRES AGGLOMÉRATION**

- **Daniel Balluais**
membre de la commission des finances et formations supérieures
membre de la commission des infrastructures, des travaux et des commandes publiques
- **Colette Juguet**
membre de la commission promotion territoriale
membre de la commission équipements communautaires non culturels
- **Laurence Faugret**
membre de la commission transition énergétique
membre de la commission mobilités
- **Christophe Gilles**
membre de la commission attractivité économique et emploi
membre de la commission eau et assainissement

- **DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) FOGÈRES TOURISME**
Mme Patricia HOTCHKISS a été désignée par le conseil municipal déléguée de l'assemblée spéciale à la Société Publique Locale (SPL) Fougères Tourisme. La SPL est un regroupement entre le Pays d'accueil touristique de Fougères et l'Office du tourisme de Fougères.

- **DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DES CHARGES (CLETC)**
La CLETC est une instance d'échanges entre les communes et la communauté d'agglomération lorsqu'il y a un transfert de charges liées aux nouvelles compétences de Fougères Agglomération. Il s'agit d'une instance consultative et non décisionnelle.
Mr Manuel RIBEIRO (titulaire) et Mr Jean BOUËSSEL DU BOURG (suppléant) ont été désignés pour représenter la commune de Billé.

- **COMMISSION DE CONTRÔLE DES ÉLECTIONS- RENOUELEMENT DES MEMBRES**
Dans le cadre du nouveau mandat municipal, Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à désigner l'élu-e en charge de la commission de contrôle des élections. Mr Manuel RIBEIRO a été désigné.

Composition de la commission pour la commune de Billé

- Manuel RIBEIRO : conseiller municipal
- Pierre ROYER : délégué de l'administration désigné par le représentant de l'état dans le département

• COMMISSION BOCAGE

Présentation de l'intérêt de la mise en place d'une commission par Mme Maëlla HARDOUIN, technicienne environnement à Fougères Agglomération, et Mr François-Xavier DUPONCHEEL, technicien environnement du Syndicat mixte du SAGE Couesnon.

Pour information

Le bocage est un paysage hérité des pratiques agricoles. À l'origine, les haies servaient principalement de clôtures pour contenir le bétail et délimitaient les champs de chaque propriétaire foncier. Les haies étaient encore très nombreuses jusqu'au milieu du XXe siècle. La modernisation de l'agriculture dans les années 1960, a entraîné une restructuration du paysage agricole, notamment via le remembrement. C'est à partir de ce moment, que le linéaire de haies a commencé à décliner.

Quelles sont les fonctions du bocage

- lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols,
- limiter le transfert des polluants agricoles vers les milieux aquatiques,
- protéger le bétail et les cultures des aléas climatiques,
- abriter la faune et la flore sauvage,
- préserver un paysage traditionnel garant de l'identité du territoire.

Dans le cadre de la révision du PLU, il est proposé de mettre en place une commission bocage afin d'accompagner le conseil municipal dans la protection de notre patrimoine bocager.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de la mise en place d'une commission bocage ;
- fixe le nombre des membres à 7, dont 3 élus et 4 autres personnes de la commune.

Suite à cette délibération, la commission se compose des membres suivants : Alexandra ORY, Morgane NEAU, Manuel RIBEIRO, Yohan HUBERT, René COCHET, Bernard BERHAULT, Yvan GARDAN

• CONVENTION GÉNÉRALE D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES DU CDG 35

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale propose, en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs. L'accès à ces missions-là est assujéti à la signature d'une convention précisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.

Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer la convention.

• PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Le conseil municipal valide la demande de participation aux charges de fonctionnement pour les enfants de Billé scolarisés dans les autres communes.

ANNÉE 2019 – 2020

FOUGÈRES

- Écoles privées
1 enfant en élémentaire x 376,00 € = 376,00 €
4 enfants en maternelle x 808,80 € = 3 611,20 €
TOTAL = 3 987,20 €
- Écoles publiques
6 enfants en élémentaire x 389,60 € = 2 337,60 €

ANNÉE 2020 - 2021

JAVENÉ

- École publique
4 enfants en maternelle x 975.98 € = 3 903.92 €
11 enfants en élémentaire x 366.94 € = 4 036.34 €
TOTAL = 7 940,26 €
- École privée
5 enfants en maternelle x 975.98 € = 4 879.90 €
6 enfants en élémentaire x 366.94 € = 2 201.64 €
TOTAL = 7 081,54 €

• **PARTICIPATION DE LA VILLE DE FOUGÈRES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DU RPI BILLÉ-COMBOURTILLÉ-PARCÉ**

Mr le Maire, informe le conseil municipal que trois enfants habitant la ville de Fougères fréquentent les écoles du RPI (deux à l'école de Billé et un à Parcé).

Conformément à l'accord intercommunal de 2006, les communes se transmettent mutuellement les demandes de participation aux charges de fonctionnement des écoles.

La demande de participation aux frais de fonctionnement pour les deux enfants se basera sur le coût moyen départemental de 2020-2021 qui servira de référence pour chaque niveau d'enseignement ; soit 1 262 € en maternelle et par élève.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, valide les frais de participation aux charges de fonctionnement pour un montant de 2 524 €.

• **ANNÉE 2020 - VOTE DE LA SUBVENTION ANNUELLE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) POUR LE COMPTE DE L'ASSOCIATION ALSH**

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, les communes de Billé-Combourtillé-Parcé versent à l'association ALSH, une subvention de 8 709 € par an pour les trois communes. Le versement de la participation de la commune de Billé s'élève à 4 006 € pour l'année 2020. En contrepartie, la commune perçoit la somme de 1550,41 € de la part de la CAF.

• **LABEL ECOLES NUMÉRIQUES**

La commune, en collaboration avec l'ADOGEC, a été retenue dans le cadre de l'appel à projet « Label Ecoles Numériques », lancée par le ministère de l'Education Nationale. Une subvention à hauteur de 50% de l'investissement du matériel informatique sera prise en charge. Chaque classe de l'école Julien Douard se verra équipée de matériels pédagogiques numériques.

• **COMITÉ DE FÊTES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COVID-19**

Mr le Maire informe le conseil municipal que, compte tenu du contexte épidémique de l'année 2020, le gouvernement a décidé la fermeture des bars, des restaurants et autres commerces dits non essentiels.

En parallèle, l'ensemble de la population s'est vu imposer à deux reprises des périodes de confinement afin de limiter la propagation du virus Covid-19.

Toutes ses mesures ont eu un impact sur la vie économique de nos commerçants et associations.

Face à cette crise majeure et afin de compléter les différents dispositifs mis en place pour soutenir l'économie locale et la vie associative, il est proposé aujourd'hui de verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association « Comité des fêtes ».

Cette subvention permettra au comité des fêtes d'accompagner nos commerces, fermés ou sans activité pendant les périodes de confinement, dans l'animation des fêtes de fin d'année.

Remise de subventions aux commerçants



De gauche à droite :

Stéphanie Roussel de la ferme de Mésuboin, Colette Juguet, adjointe, Pierre Belloir, président du Comité des Fêtes, Myriam Robin du restaurant la Table Ibérique, Ludvine Vallée-Bourbon du Bar des Sports.

Absente sur la photo :

Sandrine Bourneuf du salon de coiffure New-Styl'.

• **FGDON 35 : SIGNATURE DE LA CONVENTION MULTISERVICES 2021-2024**

Mr le Maire informe le conseil municipal que la convention conclue avec la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FGDON 35) arrive à échéance fin 2020.

Il est proposé de renouveler la convention pour 4 années (avec dénonciation possible à tout moment) moyennant un forfait annuel de 165 € pour la commune (forfait fixé en fonction du nombre d'habitants sur la commune).

Mission de la FGDON : offre de services de destruction des nuisibles sur le département d'Ille-et-Vilaine.

Exemples : destruction des nids frelons asiatiques, ragondins, rats musqués, prêts des matériels de capture (corneilles, pigeons...), assistance technique aux administrés et professionnels résidant sur la commune adhérente...

**Pour tout constat de la présence de nuisibles,
merci de contacter la mairie au 02.99.97.60.33**

• **TDF : SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE LE 18/12/2020**

Mr le Maire, rappelle au conseil municipal, que par délibération n°2019-39, la commune a procédé à la cession partielle de la parcelle ZO N°25 à l'entreprise TDF d'une superficie de 104 m² pour un prix de 3 200 €.

Pour information, la mise en fonctionnement de l'antenne est prévue au début de l'été.

• **DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

Dans le cadre de la mise en place progressive des réseaux de fibre optique sur la commune de Billé, le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer différentes conventions de passage des câbles souterrains sur le domaine privé de la commune.

La région Bretagne s'est fixée comme objectif la mise en place de la fibre optique sur l'ensemble du territoire en 2026.

• **INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Mr le Maire, informe le conseil municipal, que la mairie a été saisie par la Préfecture d'Ille-et-Vilaine concernant la demande d'enregistrement de l'exploitation EARL DE LA MAYENNERIE relative à l'augmentation des effectifs porcins, situé au lieu-dit « La Mayennerie » sur la commune de Chapelle-Janson.

En effet, cette augmentation des effectifs porcins impacte la commune de Billé qui entre dans le périmètre du plan d'épandage de cette exploitation.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.

◆ **PLAN LOCAL D'URBANISME**

• **RÉVISION DU PLU : DÉBAT SUR LA VALIDATION DU PADD**

Le conseil municipal sous la présidence de Mr le Maire a débattu sur le futur P.A.D.D. du plan local d'urbanisme (article L.153-12 du Code de l'urbanisme).

Mr le Maire a exposé alors le projet du P.A.D.D. dont les orientations retenues sont :

- 1) œuvrer à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la préservation de cette ressource
- 2) assurer la préservation de la qualité environnementale de Billé et ses continuités écologiques en lien avec les territoires voisins
- 3) assurer la vitalité de l'espace rural de Billé, zone de dynamiques économiques
- 4) participer à la limitation des émissions de gaz à effet de serre et faciliter la mise en œuvre de projet de production d'énergie
- 5) poursuivre la dynamique d'accueil de nouveaux habitants tout en veillant à la limitation de la consommation de l'espace
- 6) valoriser le patrimoine, le cadre de vie et les paysages de Billé

Après cet exposé, Mr le Maire a déclaré le débat ouvert ci-dessous les termes du débat :

- Le coefficient d'imperméabilisation des sols
- La possibilité de conserver une zone d'activités artisanales
- Le respect des volumes traditionnels avec toitures à deux pans
- Les 70m² minimum pour le changement de destination.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de clore le débat.

• APPROBATION DU P.A.D.D RELATIF À LA RÉVISION DU PLU

Mr le Maire a relaté les points clôturant le débat relatif au P.A.D.D. Lors d'une rencontre avec le cabinet URBA, les points évoqués ont fait l'objet de modifications :

- le coefficient d'imperméabilisation est maintenu à 60% de la surface non bâtie
- la possibilité de conserver une zone d'activités artisanales est retenue
- les constructions nouvelles doivent permettre de percevoir les volumes traditionnels du bâti existant
- lors de changement de destination d'un bâtiment, l'emprise au sol existante doit être au minimum de 60m²

Le conseil municipal, à l'unanimité, a clôturé le débat et a approuvé le P.A.D.D.

• RENONCIATION AU PLU-INTERCOMMUNAL (PLU-I)

Les PLU sont de la compétence de la communauté d'Agglomération. La commune de Billé souhaite conserver cette compétence en matière d'Urbanisme.

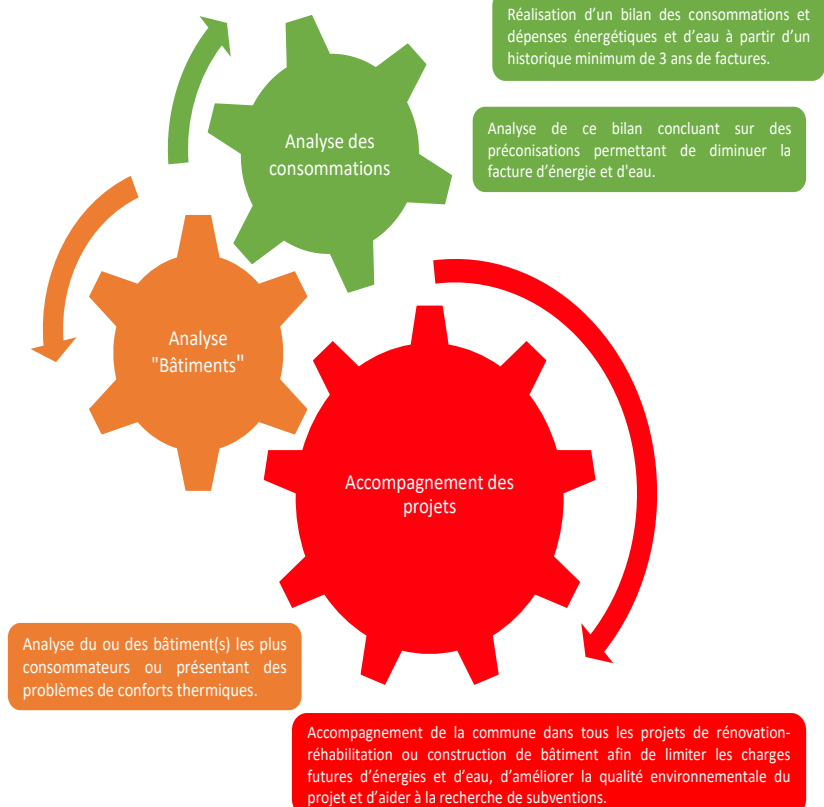
Le conseil municipal à l'unanimité, s'oppose donc au transfert de la compétence citée en objet.

• PRÉSENTATION DU BILAN ÉNERGÉTIQUE 2019

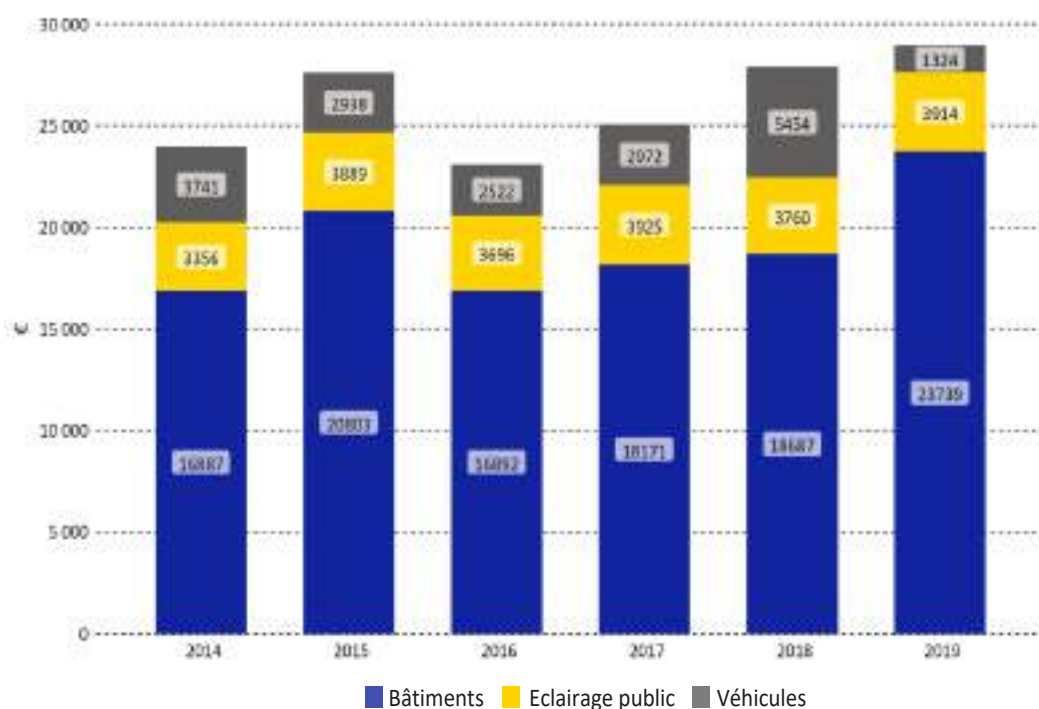
Le rapport est à la disposition
des habitants à la mairie
et sur le site communedebille.fr



MISSIONS DU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ CEP



Evolution des dépenses d'énergie



Les dépenses d'énergie sont en augmentation en 2019. Les dépenses d'énergie du patrimoine communal sont de **26,86 €/hab.**

Evolution des consommations et dépenses d'eau



Consommation moyenne d'eau en 2018 : 453 l/hab. soit 2,32 €/hab.

En 2014 et 2018, on note l'arrosage du terrain des sports. La consommation des autres années est plutôt stable. En 2019 la consommation d'eau moyenne est de **408 litres/hab.** et les dépenses de **1,99 €/hab.**

TARIFS 2021 SALLE POLYVALENTE

Les tarifs de location de la salle polyvalente applicables à partir du 1 janvier 2021 restent inchangés par rapport à l'année 2020.

PARTICULIERS

Types de locations	Habitants de Billé	Habitants hors commune
Grande salle		
Grande salle + cuisine	240	400
Journée supplémentaire	120	200
Grande salle sans cuisine	200	300
Réveillon	550	650
Petite salle*		
Petite salle avec cuisine	120	-
Petite salle sans cuisine	50	-
Repas, vin d'honneur		-
Réveillon	200	-
Vaisselle		
Couvert par personne	0,67	0,67
Verre pour vin d'honneur, tasse	0.23	0.23

* Petite salle : location uniquement aux habitants de Billé
Gratuité pour les obsèques

TARIFS VAISSELLE CASSÉE OU PERDUE	
Assiette	5.10
Tasse	5.10
Couvert (sauf couteau)	1.72
Couteau	3.69
Verre	2.04
Coupe à glace	1.31
Couvert à poisson (fourchette ou couteau)	1.72
Bol carré	3.88
Carafe	12.71
Coque chaise	28.80

Caution	400
Forfait ménage par heure	30

CIMETIÈRE JARDIN DU SOUVENIR

► CONCESSION CIMETIÈRE :

15 ans.....	60 euros
30 ans.....	120 euros
50 ans.....	200 euros

► CONCESSION CINÉRAIRE :

coût d'une cave-urne de 192 euros
ajouté au prix de la concession funéraire :

15 ans.....	252 euros
30 ans.....	312 euros
50 ans.....	392 euros

En cas de renouvellement d'une concession cinéraire, seul le tarif d'une concession funéraire est appliqué.

► TARIF DE L'EMPLACEMENT DE LA MÉMOIRE SUR LE TOTEM

15 ans →	20 euros
30 ans →	40 euros
50 ans →	66 euros

Dimensions :

- des tombeaux pour les caves - urnes
80 / 60 cm
- des plaques en bronze obligatoire
intégrées au totem 120 / 80 mm.

ASSOCIATIONS

Gratuité pour une location par an par association

Types de locations	Associations de Billé	Associations hors commune
Grande salle		
Grande salle + cuisine	150	400
Grande salle sans cuisine avec activités générant des recettes : belote, bal, loto	130	300
Grande salle sans cuisine pour réunion	100	200
Petite salle		
Petite salle avec cuisine	75	-
Petite salle sans cuisine pour réunion	30	-
Vaisselle		
Couvert	0,67	0,67
Verre pour vin d'honneur, tasse	0,23	0,23

SALLE DE SPORT

PARTICULIERS	
Location horaire	5.00
ASSOCIATIONS OU CLUBS EXTERIEURS	
Soirée entraînement	20.00
Organisation tournoi	80.00
Année	200.00





L'association « Les Amis de Jaunouse » a subi comme beaucoup d'autres les restrictions dues à la pandémie ainsi que les interdictions de regroupement. Cela s'est traduit en année de mise en sommeil ; pas de feu de la Saint-Jean ni de concours de palets.

Seul, le Conseil Départemental a été autorisé à participer à la fête nationale de la nature, en organisant une journée découverte de la nature pour des classes de primaire et de collège.



Le vendredi 9 octobre, plusieurs associations étaient invitées à l'animation de cette journée : Bretagne Vivante, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, le Réseau d'Éducation à l'Environnement en Pays de Fougères, le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement et quelques membres des Amis de Jaunouse. Ils avaient pour mission de retracer l'historique d'un des cinquante sites naturels d'Ille et Vilaine et du rôle de l'association.

C'est par petits groupes (protocole COVID oblige) que les élèves de CM1 et CM2 du regroupement Billé, Combourtillé et Parcé et des classes des collèges Thérèse Pierre et Gandhi ont emprunté les sentiers des landes et participé à trois ateliers, à savoir la découverte sensorielle de la nature, paysages et diversité de la faune et de la flore, l'entretien du site tout en préservant toute cette diversité.

À écouter les remarques des enfants, on ressent un besoin de consacrer davantage de temps sur ce riche milieu naturel qui demande à être plus connu et respecté.

Le Président René Cochet et les Membres du Conseil d'Administration vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et une année 2021 normale qui permettra un retour aux regroupements et à la convivialité.



Médiathèque

Des bénévoles étaient présents samedi 19 décembre pour la réunion d'équipe à Billé.

La majorité de l'équipe souhaite réouvrir la médiathèque le mercredi après l'école à partir du mois de janvier 2021 de 16H30 à 18H



Voici donc les nouveaux horaires d'ouverture au public :

Mercredi de 16h à 18h

Vendredi de 16H30 à 18H

Samedi de 10H30 à 12H

La médiathèque de Billé recherche désespérément des bénévoles.

Le manque de bénévoles risque de mettre en difficulté le fonctionnement de la médiathèque.

Alors vous avez du temps libre ?, vous aimez les livres ?,

vous appréciez la présence du public ?,

contacter la médiathèque de Billé aux heures d'ouverture au 02.99.17.10.03

Ci-joint photo de l'équipe présente :

En haut de gauche à droite, Tiphaine Berthelot, Marie-Thérèse Masson et Solange Roussel

En bas de gauche à droite, Catherine Herbet, Marie-Ange Lebastard, Paul Pichot, Anne Villa.



Comité des Fêtes

Les membres du comité des Fêtes de Billé tiennent à vous présenter tous leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette année 2021.

Vous avez tous bien compris vu le contexte de 2020 notre incapacité à occuper notre fonction d'animer le bourg. Nous espérons pour 2021 pouvoir organiser nos manifestations habituelles de la chasse aux œufs et du vide grenier prévu pour le 06 Juin, bien évidemment si on nous le permet.

Dans un but de solidarité nous avons cette année accompagné quelques commerçants les plus impactés par cette crise dans notre commune car nous avons à cœur de préserver ce qui fait la vie et le dynamisme de Billé.

Nous continuons cette année de faire de la location de tables à 2€50 et de chaises à 0,40€ pour les habitants de la commune et nouveauté en 2021, la location de vaisselle à 1€ l'ensemble couverts et verre. La location peut se faire pour les personnes hors commune, n'hésiter pas à nous contacter pour les tarifs.

Nous sommes aussi toujours ouverts à accueillir des nouveaux membres bénévoles dans la joie et la bonne humeur.

Pour finir un grand merci de la participation de tous membres, bénévoles et habitants à tout ce que nous avons pu organiser depuis des années.



Contact

Pierre Belloir
06.78.31.62.74

Joël Fortin
06.82.41.03.57

Mail : comitedesfetesdebille@outlook.fr

U.N.C.

Chers Amis Bonjour,

Tous mes vœux de bonheur et de bonne santé pour 2021.

Hélas ! vu les événements que nous partageons actuellement,

Il nous est impossible de se retrouver autour d'une galette des rois et de procéder à notre assemblée générale.

Le bilan de l'année est réduit à sa plus simple expression étant donné le peu d'activité de l'année écoulée.

Galettes des rois. Assemblée générale le 19 février

Nous avons perdu deux adhérents : Mr Marcel GILLES et Mr Paul Helleux.

11 novembre au monument aux morts (avec 6 personnes)

Quant aux prévisions pour l'année 2021, il nous est difficile, vu les circonstances actuelles de se projeter sur l'avenir.

La cotisation reste inchangée à 18€ par adhérent et 9€ pour les veuves

Sur ces 18€ sachez que l'Association UNC départementale nous retient 16€ par adhérent et 9€ pour chaque veuve.

Il reste pour l'association de Billé 2€ par adhérent et 0€ sur la participation des veuves. A cela s'ajoutent les photocopies faites en mairie, les différents envois de courrier...

Heureusement que nous faisons, jusqu'à présent, une choucroute tous les 2 ans quand les circonstances le permettent.

Vous pourrez déposer votre cotisation suivant votre catégorie dans la boîte à lettre à Maurice LEMOINE 11 rue des Forges ou à : Bernard LEGRAND 15 rue Bellevue 35133 Billé.

Merci de votre fidélité et de votre compréhension .

Pour le Bureau

Le Président F. DELCOURT





L'équipe fanion de l'USBJ qui évolue en R2, lors de la saison 2020/2021



Le club dénombre, à l'heure actuelle près de 240 licenciés répartis dans toutes les catégories d'âge. A noter que le nombre de jeunes s'accroît de plus en plus au fil des années. Par ailleurs, lors de l'entame de cet exercice 2020/2021, celui-ci a réalisé d'assez bonnes performances, tant en jeunes qu'en seniors. En effet, malgré un contexte sanitaire particulier, lié à la crise du Covid 19, et un nouvel arrêt de nos activités, le 30 Octobre 2020 les U6 /U7/U8/U9 ont toujours affiché une belle assiduité, aux entraînements et, à l'occasion des plateaux ou rassemblements alors que les 3 équipes U11 ainsi que la formation U12, se sont octroyées des résultats satisfaisants dans les différentes journées de brassage depuis le début de la saison. De leur côté, les licenciés des catégories U13 à U17 évoluent au sein du GJBF, en réalisant aussi d'honorables prestations chaque Week-End

Au niveau des seniors, l'équipe fanion promue en R2, tire pour l'instant son épingle du jeu, en se hissant au milieu du classement après 5 matchs disputés et en étant également en lice, en Coupe de Bretagne. Par contre, les seniors (B) et (C) respectivement en D1 et D3, se distinguent plutôt bien dans leur classement respectif. Notre troisième équipe sénior est même, à l'heure actuelle, leader invaincue de son groupe, à l'issue de la 4ème journée de championnat. Celle-ci demeure justement encore en lice, en phase finale du Challenge 35, tout comme la nouvelle équipe (D), dans cette coupe départementale. Cette dernière a obtenu des fortunes diverses, jusqu'à présent, en championnat de D4.

Les vétérans se sont fait plaisir le vendredi soir en championnat, jusqu'au 16 Octobre 2020, et sont qualifiés pour le 2^{ème} tour de la Coupe du District

Date à retenir :

Samedi 8 Mai 2021 : 4^{ème} édition du Challenge Germaine Alexandre pour les catégories U8 /U9 réunissant 32 équipes, à partir de 9h30,

➔ au Stade de Javené

Composition du bureau Saison 2020/2021

Président : Franck Taburet

Secrétaires :

Stéphane Couillard et Jean-Marie Vacher

Trésoriers :

Jean-Pierre Guénard et Julien Mellier

Membres :

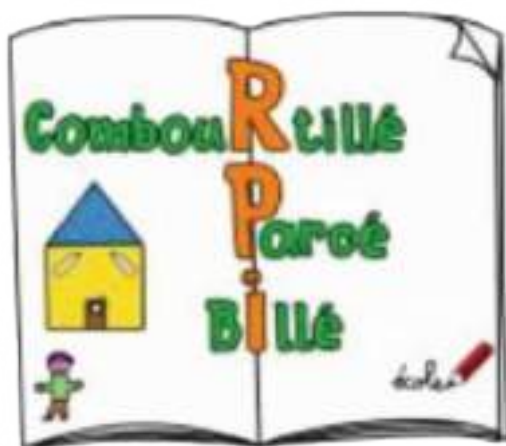
Guillaume Evrard, Isabelle Hamon

Sont entrés dans le CA,

à l'issue de l'AG du 11 Septembre dernier,
Pascal Tiercin et Cédric Siroit

Toutes les personnes désirant
pratiquer le football sous les
couleurs de l'USBJ,
peuvent contacter :

Franck Taburet
au 07 81 99 15 70
ou **Stéphane Couillard**
au 06 99 02 20 01



RPI

(Regroupement Pédagogique Intercommunal)
Ecoles de Parcé-Billé-Comboursillé

L'ADOGEC et l'APEL ...

Mais qu'est-ce que c'est ???



Ce sont 2 associations de bénévoles qui participent à la vie de l'école, en lien permanent avec le chef d'établissement, Corinne BRUNET.



- Participation financière pour les sorties scolaires, la classe de neige grâce aux ventes (gâteaux Bijou, saucissons ...)
- Achat de dictionnaires pour chaque élève de CE1 et de fichiers de mathématiques (GS, CP, CE2)
- Organisation du spectacle de printemps (mise en place de la table, buvette, tombola...), de la kermesse (stands de jeux) en collaboration avec l'Adogec

Composition de l'APEL:

Membres :

SAUVÉ Maud (Comboursillé),
JEGOUZO Emilien (Billé),
GUINARD Anne-Cécile (Billé)

Trésorière :

BLONDEL Sylvaine (Comboursillé)

Trésorière adjointe :

MOTHAIS Émilie (Comboursillé)

Secrétaire :

CHEVRIER Samuel
(Rives du Couesnon)

Vice-Présidente :

UZEL Géraldine (Comboursillé)

Présidente :

FÉRÉAL Lydie (Comboursillé)

Et l'Ogec c'est quoi?

Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique, dont la vocation principale est la gestion de l'établissement scolaire:



Composition de l'association ADOGEC :

Membres :

- de Combourtille : Laurent Painchaud, Jean-Christophe Masson, Jérémie Fougeray (St George de Ch.)
- de Billé: Marcel Roussel, René Cochet, Stéphanie Marin, Amélie Lagrée
- de Parcé: Estelle Morfoisse, Jean-Michel Guesdon, Guillaume Goupil

Trésorier : Laurent Painchaud (Combourtille)

Secrétaire : Jean-Michel Guesdon (Parcé)

Vice-Président : Jean-Christophe Masson (Combourtille)

Présidente : Estelle Morfoisse (Parcé)



Pourquoi s'investir dans l'Ogec?



Malheureusement, à l'APEL comme à l'ADOGEC nous sommes peu nombreux...

Alors, si vous êtes habitants d'une des trois communes ou si vous avez envie de participer au dynamisme de nos écoles, ou si vous êtes, bien sûr, parents d'enfants scolarisés sur le RPI,

ENEZ NOUS AIDER !!! ENEZ DONNER DE VOTRE TEMPS!!!

L'ADOGEC continue d'entretenir les locaux des trois écoles. En réparant par nos propres moyens, nous évitons des frais d'entretien trop élevés !

UN GRAND MERCI aux parents qui se mobilisent !

UN GRAND MERCI aux parents des deux associations qui se mobilisent !

Merci aux parents motivés qui viennent donner un peu de temps pour que les conditions d'accueil de leurs enfants s'embellissent!

SOYEZ PLUS NOMBREUX A VENIR NOUS AIDER !!!

NOUS MANQUONS DE COMPÉTENCES !!!

Une prochaine date sera proposée au Printemps. RÉPONDEZ PRÉSENTS !!!!

Des opérations benne à papiers se sont déroulées cette année. Beaucoup d'habitants des trois communes (et même de plus loin!!), et beaucoup de parents ont joué le jeu. Malheureusement, le cours du papier a très nettement baissé, et nous n'arrivons plus à faire de bénéfice... Nous sommes en réflexion sur la continuité de cette action...

Quoi qu'il en soit, surtout, CONTINUEZ!!!!

AYEZ le réflexe ECOLO!!! PENSEZ à trier vos journaux, et autres papiers publicitaires.



Si vous avez des idées d'actions pour récolter de l'argent ou améliorer le cadre du quotidien de vos enfants, n'hésitez pas à nous partager vos idées

Pas besoin nécessairement d'être membre pour faire évoluer et partager vos idées, n'hésitez pas à nous les communiquer par mail ou en venant à notre rencontre.

Les deux associations oeuvrent ensemble pour mener des projets ambitieux!!! :

Informatisation des 3 sites avec des tableaux numériques interactifs, tablettes, ordinateurs, ... en lien avec les communes,

- * Aménagement de la cantine de Comboutillé avec une ligne de self
- * Extension de la cour d'école de Parcé



Kermesse DIMANCHE 27 JUIN 2021

En espérant que les conditions sanitaires nous le permettront cette année. Les 2 associations organisent une kermesse de fin d'année sur le site de Jaunouse, afin que les enfants et parents se retrouvent avec toute l'équipe enseignante pour clôturer l'année.

A l'occasion de cet événement, nous avons besoin de vos idées et aussi de bénévoles afin que chacun d'entre nous passe une belle journée.

A vos agendas et notez cette date

PS: Les anciens élèves de CM2 2019-2020 seront invités et leurs repas seront pris en charge par les associations!!!

P.S. Les membres de l'APEL et de l'ADOGEC vous souhaitent une très belle année 2021 !!!!

et toujours dans la bonne humeur et la convivialité



Au revoir ... 2020 sans regret

Tournons la page (blanche ou noire) selon notre vision personnelle et disons bienvenue à cette nouvelle année, qui sera pour nous tous, sans nul doute, porteuse d'espoir et de promesses.

Laissons encore un peu de temps, pour que de la morosité surgisse n'en doutons pas une lueur qui s'amplifiera de nouveau pour retrouver l'éclat du temps passé, permettant de reprendre les activités qui nous sont propres, et qui manquent à beaucoup d'entre nous (c'est ce qui resurgit des échanges lorsque nous croisons nombre de nos adhérents).

A ce jour le planning des activités est établi, il peut être modifié, et mieux vaut patienter pour le divulguer, cela se fera en temps utile.

A tous nous renouvelons nos vœux chaleureux et sincères pour 2021.

La présidente Jeanine et l'ensemble du conseil.



La Révolution à Billé

L'école nous a appris ce que fut la Révolution. Nous avons tous en mémoire les grands événements de cet épisode crucial de l'Histoire de France. En particulier, avec son cortège d'horreurs, la Terreur a marqué les esprits. Tout cela se passait bien loin, à Paris! Nos maîtres sont restés muets sur ce qui s'est passé *chez nous*: ce n'était pas au programme.

Il n'en reste pas moins qu'il est juste de se demander comment nos ancêtres ont vécu ces temps de crise. Si la lutte ouverte fut moins intense autour de Billé, qu'à Fougères et au nord de celle-ci, il n'en reste pas moins que le pays était divisé en deux camps: les *patriotes*, acquis à la Révolution, et les *chouans* - qualifiés de *brigands* par la République - qui combattaient pour conserver l'ordre ancien incarné par le Roi et l'Église. C'est cette lutte, souvent sournoise, qui marqua l'existence des habitants. Elle fut ponctuée par plusieurs épisodes sanglants.

États Généraux

La réunion des États Généraux marqua le début de la Révolution. Comme toutes les paroisses, Billé produisit un cahier de doléances. Il fut rédigé par un groupe de personnes à la tête desquelles se trouvait François Delatouche, notaire à Billé. Par ailleurs, Julien Hunault, curé de Billé, siégea comme député aux États à partir du 5 mai 1789. Il démissionna dès le mois de juin en désaccord avec la constitution civile du clergé. Il vivra entre exil et clandestinité avant de retrouver sa cure en 1800.

Le canton de Billé

Lors de la réorganisation territoriale votée par l'Assemblée Constituante en février 1790 Billé devint chef-lieu d'un canton qui réunissait les paroisses de Billé, Combourtillé, Chesné, La Chapelle-Saint-Aubert et Vendel. Le canton dépendait du district de Fougères, lui-même appartenant au département d'Ille-et-Vilaine.

En temps que tel, le canton devait disposer d'un bataillon de la Garde Nationale. Ce bataillon de 678 hommes ne se trouva constitué que le 12 juillet 1792. Il était commandé par Jean Monclair. Deux des cinq compagnies comprenaient des Billéens avec à leurs têtes les capitaines Jean Pichot et Michel Beaugendre. Pour l'anecdote, Louis Porée, le nouveau curé intrus de Billé en faisait partie.

Affaire de la Royandière

Le 6 novembre 1793, un groupe de chouans se présenta à la Royandière chez la veuve Delatouche - Marguerite Marcillé. Ils confisquèrent deux chevaux qu'ils emmenèrent avec eux. Après quelques péripéties, l'affaire aboutit, en janvier 1794, devant la Commission Militaire Révolutionnaire Brutus-Magnier. Elle décida de la culpabilité de Jean Bertrand qui s'était trouvé à la tête du groupe de brigands. Il fut guillotiné le jour même du jugement.

Attaque de Billé

Un groupe de 2 à 300 chouans se rendit à Billé le 8 décembre suivant. Ils assassinèrent Louis Porée mentionné ci-dessus mais ne réussirent pas à atteindre André Hubaudière, le curé intrus de Parcé qu'ils recherchaient. Ce dernier parvint à s'enfuir mais ne put leur échapper pour bien longtemps puisqu'il fut tué à Beaucé le même jour que son frère, Antoine, au mois de mai 1794. Un détachement de gendarmes envoyé par le district de Fougères arriva trop tard: après leurs forfaits, les chouans avaient disparu.

Combat à Parcé

Le 26 mars 1794, le commandant Monclair décida d'aller attaquer des chouans signalés à Parcé. Il était à la tête d'un détachement de la garde de Saint-Georges-de-Reintembault qui connaissait mal la contrée. Monclair, pensant être suivi de ses hommes, attaqua les chouans près de Villera y mais se trouva blessé mortellement ainsi que quatre gardes nationaux. Son cadavre fut retrouvé dans le chemin qui conduit de la Martinière au vivier de la Pierre. Son chien qui ne le quittait jamais était mort à ses côtés. Le soir, arriva en renfort une centaine d'hommes de Saint-Marc, mais il était trop tard.

Pillages

En 1795, les chouans s'en prirent plusieurs fois au bourg de Billé. À deux reprises, le 8 septembre et le 15 octobre, ils pillèrent le presbytère et la mairie, brisant et dispersant les registres. Il en fut récupéré jusque dans les champs du Houx. Le 19 octobre, l'étude de Maître Michel Boisard, le notaire, n'échappa pas non plus à leur vindict. En son absence, ils avaient *maltraité son épouse et forcé ses armoires et bureau; bouleversé, pris et cassé partie de ses papiers et minutes; pris et volé la majeure partie de ses hardes et linges, ceux de son épouse et de ses enfants*. Le même jour, les chouans s'emparèrent des clefs de l'église chez Jean Bricet, *ci-devant sacriste*, demeurant à l'Épi d'Orge - près de l'église.

Combat de Vendel

Un combat à Vendel qui tourna à l'avantage des chouans eut lieu le 4 novembre 1799. Il trouva son épilogue le lendemain à Mésauboin. Les chouans fusillèrent dans le champ Picard 17 des 24 prisonniers qu'il avaient fait la veille et ordonnèrent à Jean Cupif le fermier d'enterrer les cadavres. L'un des hommes étant encore vivant, il le cacha dans ses greniers. Lorsque parurent les soldats républicains, ils étaient bien décidés à saccager sa ferme et à s'en prendre à lui-même. Le rescapé put parler en sa faveur et lui sauva la vie. Malheureusement, ce dernier succomba à ses blessures.

Victimes

À partir de 1793, on peut dénombrer une vingtaine de morts violentes à Billé. La première victime fut Louis Porée, déjà mentionné. Le dernier assassinat, en 1800, fut perpétré sur un nommé Lécotay, *maître d'école faisant lire les enfants de village, sans asile, mort d'un coup de faux de[ans] le cimetière du dit Billé*. Deux hommes tombèrent sous le couperet: Jean Bertrand et Julien Vannier. Tous les autres furent assassinés plus ou moins nuitamment et leurs corps gisaient le plus souvent au détour d'un chemin ou au coin d'un champ. Au nombre des victimes, trois femmes tuées à leur domicile et Joseph Anger de la Cosvinière, maire de Billé, dont le cadavre fut découvert à Javené près de la chapelle Saint-Julien.

* * * * *

Ces quelques lignes donnent une idée de ce qu'a pu être la vie à Billé pendant les années révolutionnaires. La terreur régnait quel que fut le camp choisi, si on osait en choisir un. Les administrateurs ne prenaient pas de décisions par peur de représailles. L'état civil était incomplètement tenu, d'autant plus que les enfants étaient baptisés clandestinement. Culture et élevage n'étaient pas toujours productifs et le peu de subsistance disponible était parfois réquisitionné pour les besoins de la Nation ou exigé par les chouans. Ce furent des années bien difficiles qui furent vécues par nos aïeux.



Le présent article est un condensé de la même rubrique du site Billé les Mouches. Pour en savoir beaucoup plus, lire les ouvrages Billé Parcé Javené dans la tourmente révolutionnaire de Marcel Hodebert et La Révolution dans le canton de Billé de Jean Bouëssel du Bourg. Le premier est disponible à la médiathèque de Billé.

Vous trouverez beaucoup d'autres aspects de l'Histoire de Billé, de ses gens et de son patrimoine sur

<http://billelesmouches.eu>

NAISSANCES



Charlyne VAN DER BEKEN	51 bis La Loire	13 janvier 2020
Oksana FROC	12 rue la Haye du Courtil	5 février 2020
Aleksandra RECKTENWALD	20 Cité de Montaubert	22 février 2020
Carla BRASSET	14 rue du Clos Bocager	25 février 2020
Lissandre PAILLAT	26 B la Renardière	29 février 2020
Charlize LETAILLANDIER	12 rue de la Cosvinière	26 mai 2020
Rose THOMASSIN	La Basse Tollerais	30 juin 2020
Clara GARDAN	30 La Haute Cosvinière	9 juillet 2020
Taywen BOURCIER	3 rue des Etangs	31 juillet 2020
Iris ROY	8 La Buharais	22 septembre 2020
Arthur POISSON	18 La Haute Cosvinière	3 octobre 2020
Maelys PIEDNOEL FOUGERAIS	3 Cité des Ormeaux	20 novembre 2020
Lya GENOUEL	9 Mésauboin	27 novembre 2020

MARIAGES

Luc CHEVALLIER et Fanny LEDRU 5 septembre 2020



DÉCÈS ET INHUMATIONS

M ^{me} BRAULT Odile (née ROUSSEL)	14 février 2020
M ^r GILLES Marcel	23 février 2020
M ^{me} GARDREL Christine (née PEUDENIER)	9 mars 2020
M ^{me} HÉRIAULT Marie Louise (née MARDELÉ)	31 mars 2020
M ^r HELLEUX Paul	4 mai 2020
M ^r DUCLOS Gaston	8 mai 2020
M ^{me} MÉDARD Thérèse (née LEBRETON)	25 juin 2020
M ^r CHEREL Pierre	2 décembre 2020



Tu as 18 ans ! Profite de 500 € pour découvrir la culture autour de chez toi

🔑 Le pass culture c'est quoi ?

Le pass culture est une mission du service public porté par le ministère de la culture. Ce dispositif te permet d'avoir accès l'année de tes 18 ans à une application sur laquelle tu disposes de 500€ pour découvrir et réserver selon tes envies les propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtre, musées, cours de musique, abonnement numérique...)

🔑 Inscription

Je m'inscris en ligne sur le site du pass Culture et je joins les documents suivants :

- pièce d'identité
- justificatif de domicile à mon nom ou au nom de la personne qui m'héberge accompagné d'une attestation d'hébergement et de sa pièce d'identité.

Ces documents doivent être scannés.

🔑 Fonctionnement et utilisation

Une fois que ton inscription est acceptée, ton compte est crédité de 500 €.

Tu peux télécharger l'application sur ton smartphone et ainsi avoir accès aux offres culturelles à proximité grâce à la géolocalisation.

Tu peux ensuite sélectionner l'activité de ton choix ou acheter des matériels et biens numériques et les payer directement en ligne.

La somme de 500 € peut être utilisée en une seule ou plusieurs fois selon l'activité ou l'achat concerné.

Le montant de ta commande sera déduit automatiquement de ton crédit.

Attention : tu dois utiliser ton compte dans un délai de 2 ans à partir de son activation.



MAIRIE de BILLÉ

5, rue de Fougères - 35133 BILLÉ

Tél. 02 99 97 60 33

e.mail : communedebille@wanadoo.fr

Site internet : communedebille.fr

Jours et Horaires d'ouverture

Lundi	14h00 à 17h30
Mardi	8h30 à 12h30
Mercredi	8h30 à 12h30
	14h00 à 17h30
Jeudi et vendredi	8h30 à 12h30

